



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme DUPONT  
☎ 02.40.41.47.72  
☎ 02.40.41.47.50  
catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

03 AVR. 2014

### Information sur l'existence d'un avis tacite sans observation de l'autorité environnementale

**Nom du pétitionnaire :** Société de Récupération Mouzillonnaise

**Nature et adresse du projet :** installation de tri, transit, regroupement de métaux à Mouzillon,  
13 Z A des Quatre Chemins

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 3 février 2014.

Depuis le 3 avril 2014, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis de remarque dans le délai imparti et la procédure peut continuer ; le délai réglementaire imparti étant expiré. L'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le **PREFET**  
pour le préfet  
la direction de la coordination  
et du management de l'action publique

Thérèse **LEBASTARD**

**NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.**

66, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1  
TELEPHONE : 02.40.41.20.20 – COURRIEL : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)  
SITE INTERNET : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – de 9 H 00 à 16 H 15